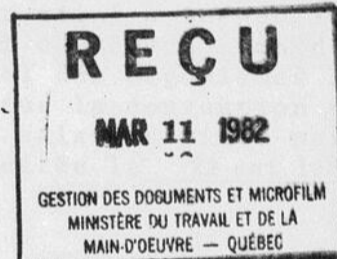


31 SEP 22 13 55

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
INTERVENUE ENTRE



81 SEP - 4 15 26

HOPITAL DE CHICOUTIMI INC.
NOM DE L'ETABLISSEMENT

Association des Techniciens en Diététique du Québec
NOM DU SYNDICAT

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE: HOPITAL DE CHICOUTIMI INC.
(EMPLOYEUR)

305 St-Vallier, C.P. 1006, Chicoutimi, G7H 5H6

(ADRESSE)

ET: Association des Techniciens en Diététique du Québec
(ASSOCIATION ACCREDITEE)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Cartel des Organismes Professionnels de la Santé Inc. (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 22 mai 1981.

Numéro du dossier d'accréditation: 200-23-000179-801 Q-3429-37

Le nombre de salariés régis par cette convention est de: 25.

Les parties ont signé le présent document le 10 Juillet 1981.

POUR L'EMPLOYEUR

Michel Bernard
Jean-Luc Dadié

POUR L'ASSOCIATION

Louise Tuganov présidente
Michèle Carv

EN FOI DE QUOI,

les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs
représentants autorisés ce 14 juillet 1981 à _____.

Association des Techniciens en
Diététique du Québec

NOM DU SYNDICAT

HOPITAL DE CHICOUTIMI INC.

NOM DE L'ETABLISSEMENT

Louise Trépanier présidente
Micèle Carr

Michel Bernard
Jean Jean Bouché
